

Ecole de musique reconnue par la FEM  
(Fondation pour l'Enseignement de la Musique)

## Tarifs dès août 2024

Prix par semestre (en CHF)

### Instruments en cours individuel

|           |  | Élèves subventionnés (LEM) *  | Élèves non subventionnés (Hors-LEM) **        |
|-----------|--|---|---|
| Dès 7 ans | <b>Cornet/trompette, trombone, alto, euphonium, flûte traversière, clarinette, saxophone, batterie, percussion</b>         | Cours de 30 minutes : 560.-<br>Cours de 40 minutes : 660.-<br>Cours de 50 minutes : 760.-<br>Cours de 60 minutes : 860.-<br>Pack 3 heures (adultes) | 1230.-<br>1450.-<br>1670.-<br>1890.-<br>396.- |
|           | <b>Rabais famille dans le cadre de la LEM : 10 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 20 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant</b> |   |   |

### Initiation musicale, solfège et ensemble des jeunes en cours collectif

|           |                            | Élèves subventionnés (LEM) *                                     | Élèves non subventionnés (Hors-LEM) ** |
|-----------|----------------------------|--|--|
| Dès 4 ans | <b>Initiation musicale</b> | Cours de 30 ou 45 minutes : 290.-<br>(en fonction de l'effectif) | 440.-                                  |
| Dès 7 ans | <b>Solfège</b>             | Cours de 45 minutes : 163.-                                      | 313.-                                  |
|           | <b>Ensemble des jeunes</b> | Durée variable <b>Offert</b>                                     |  |

\* des aides individuelles peuvent être obtenues auprès de la commune du lieu d'habitation.

\*\* dès 20 ans, les cours sont facturés au tarif Hors-LEM à moins que l'élève ne soit en apprentissage, en étude et en voie « Certificat » mais au maximum jusqu' à 25 ans. Un justificatif est à fournir.

#### Démission (art. 3 règlement) :

- Toute demande de démission est valable pour la fin de l'année scolaire en cours. Elle doit être annoncée au moyen du formulaire de renonciation au plus tard le 31 mai. Passé cette date, l'inscription est automatiquement reconduite pour l'année scolaire suivante.

Le comité de l'école de musique de Pampigny